

**COMPTE-RENDU DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du VENDREDI 3 JUILLET 2020 à 18h30**

Présents : M. BEGUE Xavier - M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain- M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie – Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine – M. Jean-Luc MOLINIER - M. PINEDE Jean-Marie – Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents : néant

Convocation : 29/06/2020

Secrétaire de séance : M. BEGUE Xavier

Assesseurs : M. BEGUE Xavier - M. GAURENNE Claude

1 - Installation du conseil municipal :

Monsieur Jean-Luc MOLINIER, maire sortant procède à l'appel de chaque membre de l'assemblée et déclare installés les conseillers municipaux.

Le conseil municipal étant installé, Jean-Luc MOLINIER, après avoir lu la charte de l'élu local indique que son mandat se termine à cet instant. Il passe la présidence au doyen d'âge, monsieur Claude GAURENNE, qui préside la séance jusqu'à l'élection du maire.

2 – Election du Maire :

M. Pierre BLANQUE présente sa candidature.

Le président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire.

Monsieur Pierre BLANQUE ayant obtenu 11 voix au premier tour, soit la majorité absolue, a été proclamé maire.

3 – Détermination du nombre d'adjoints

L'effectif légal du conseil municipal de Saint-Pierre Dels Forcats étant de 11, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 3, monsieur le maire propose de créer 3 postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décident de créer 3 postes d'adjoints.

4 - Election des adjoints au maire

Monsieur le maire invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des 3 adjoints.

- Election du 1^{er} adjoint

Madame Ghislaine LINTZ, seule candidate, ayant obtenu 11 voix au premier tour de scrutin, soit la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe.

- Election du 2^{ème} adjoint

Monsieur Claude GAURENNE, seul candidat, ayant obtenu 11 voix au premier tour de scrutin, soit la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint.

- Election du 3^{ème} adjoint

Monsieur Vincent ECHARD, seul candidat, ayant obtenu 10 voix au premier tour de scrutin, soit la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint.

Conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le maire sera le délégué de la

commune au sein de la communauté de communes Pyrénées Catalanes et madame la 1^{ère} adjointe sera sa suppléante.

- **Programmation de la prochaine réunion :**

Délégations aux organismes de regroupement : mercredi 8 juillet 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,

Le secrétaire de séance,
Xavier BEGUE,